



Conseil Communautaire

Jeudi 11 décembre 2025

- **Pouvoirs**
- **Nomination du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Présentation du dispositif Territoire Educatif Rural (TER)

- 1/ Révision du tableau des effectifs de la CCLTG
- 2/ Délibération portant création de trois postes emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière (accueil piscine et OTI)
- 3/ Délibération portant création de trois postes maîtres nageurs pour assurer la surveillance de la piscine
- 4/ Décision modificative n°1 du budget annexe voirie dans l'agglomération 2025
- 5/ Vote des taux d'imposition 2026
- 6/ Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2026
- 7/ Approbation BP 2026 CCLTG
- 8/ Approbation BP 2026 OTI
- 9/ Approbation BP 2026 SPANC
- 10/ Approbation BP 2026 budget « voirie dans l'agglomération »
- 11/ Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des autorisations d'engagement à l'occasion du vote du budget 2026
- 12/ Approbation du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
- 13/ Point sur les engagements OPAH

14/ Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 1 janvier au 30 juin 2026 entre l'ADIL82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

15/ Aide à l'immobilier d'entreprises : validation d'une aide à la SCEA Bénac
Mme A. Monceret (Beaumont-de-Lomagne)

16/ Réfection de l'ouvrage d'art de Beaumont-de-Lomagne : études préalables et travaux : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions

17/ Piscine intercommunale à Beaumont-de-Lomagne : travaux de réfection (phase 4 2026) : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention

18/ Etude d'évaluation des risques professionnels de la CCLTG : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

19/ Valorisation et entretien des sentiers de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise : demande de subvention 2026 auprès du Conseil départemental

20/ Contrat d'équipement du Département : signature d'un avenant N°2 : réactualisation de la délibération N°20241211D18

21/ Programme de travaux investissement Voirie (exercice 2026) – Demandes de subventions Voirie au Département et à l'Etat

22/ Questions diverses

Présentation du dispositif Territoire Educatif Rural (TER)

Le tableau des effectifs :

- un outil de gestion interne permettant à une collectivité de disposer d'un état général de son personnel notamment concernant le nombre d'emplois par grade, par cadre d'emplois et par filière.
- un outil budgétaire qui permet d'évaluer les dépenses de personnel d'une collectivité et qui doit être annexé au budget prévisionnel.
- un élément indispensable pour savoir s'il existe un emploi vacant sur un grade donné notamment en cas de reclassement ou de réintégration d'un agent.

Il est donc essentiel que chaque collectivité dispose d'un tableau des effectifs qui soit le plus complet possible. La CCLTG procède à une mise à jour annuelle du tableau des effectifs.

L'assemblée communautaire est appelée à :

- ACTER le tableau des effectifs actualisé de la collectivité;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

2. Délibération portant création de trois postes emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière (accueil piscine et OTI)

La saison estivale nécessite de recruter deux emplois saisonniers pour l'accueil piscine et entretien ainsi qu'un emploi pour l'OTI. (juillet-août)

L'agent saisonnier de l'OTI fera également les remplacements pour les agents accueil piscine pour les jours de repos, congés payés.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGER** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

3. Délibération portant création de 3 postes maitres nageurs pour la surveillance de la piscine

L'ouverture estivale de la « piscine de la base de loisirs » nécessite de recruter trois maîtres nageurs pour assurer la surveillance de la piscine en juillet-août 2026.

Les recrutements seront lancés dès le mois de mars 2026. (délai de parution).

L'assemblée communautaire est appelée à :

- **AUTORISER** le recrutement de 3 emplois saisonniers dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs » ;
- **CHARGER** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent

4. Décision modificative n°1 du budget annexe voirie dans l'agglomération 2025

Il convient d'ajuster par décision modificative n°1 le budget annexe « voirie dans l'agglomération » 2025, pour pouvoir procéder aux opérations de traçabilité comptables de fin d'année.

L'assemblée communautaire sera appelée à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget annexe « voirie dans l'agglomération » 2025 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise suivante :

Objets : DM n°1 Ajustement fin d'année budget voirie agglo

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2151 (21) - 845 : Réseaux de voirie	50 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	50 000,00
	50 000,00		50 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	50 000,00		
6216 (012) - 845 : Personnel affecté par le G	15 000,00		
62876 (011) - 845 : Au GFP de rattacheme	-145 000,00		
657351 (65) - 845 : GFP de rattachement	80 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	50 000,00	Total Recettes	50 000,00

Simulation Produit Fiscal CCLTG

5. Vote des taux d'imposition 2026

Point sur la fiscalité communautaire

Bases nettes	Réalisation					Notification base		Proposition		Notification base		Inscription au BP	Proposition BP 2026
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Etat	2024	2024	2024	2025 Etat (Etat 1259)	2025		
Taxe d'habitation	9 556 764	9 646 508	1 194 040	1 387 387	1 716 233	1 665 000	-2,99%	1 551 354	-9,61%		1 526 000		
Foncier bâti	7 806 389	7 868 213	7 855 398	8 194 923	8 755 303	9 111 000	4,06%	9 102 051	3,96%		9 362 000		
Foncier non bâti	890 385	902 516	903 606	934 097	1 000 071	1 037 000	3,69%	1 037 000	3,69%		1 055 000		
Cotisation foncière des entreprises	1 899 328	1 775 382	1 617 867	1 650 537	1 749 438	1 795 000	2,60%	1 795 000	2,60%		1 843 000		
Taux													
Taxe d'habitation	9,49%	9,49%	9,49%	9,49%	9,49%	9,49%		9,49%		9,49%	9,49%		9,49%
Foncier bâti	2,00%	2,00%	2,00%	6,86%	6,86%	6,86%		6,86%		6,86%	6,86%		6,86%
Foncier non bâti	3,87%	3,87%	3,87%	13,28%	13,28%	13,28%		13,28%		13,28%	13,28%		13,28%
Cotisation foncière des entreprises	27,85%	27,85%	27,85%	27,85%	27,85%	27,85%		27,85%		27,85%	27,85%		27,85%
Produits													
Produit taxe d'habitation	906 937	915 454	113 314	131 663	162 871	158 009	-2,99%	147 224	-9,61%	155 083	5,34%	144 817	-6,62%
+ Produit foncier bâti	156 128	157 364	157 108	562 172	600 614	625 015	4,06%	624 401	3,96%	626 447	0,33%	642 233	2,52%
+ Produit foncier non bâti	34 458	34 927	34 970	124 048	132 809	137 714	3,69%	137 714	3,69%	137 902	0,14%	140 104	1,60%
+ Produit cotisation foncière des entr	528 963	494 444	450 576	459 675	487 218	499 908	2,60%	499 908	2,60%	502 044	0,43%	513 276	2,24%
+ Ajustement produit fiscal	4 133	4 529	3 420	2 808	2 661								
+ Produit CVAE	334 209	330 599	323 557	330 090									
+ Produit IFER	58 932	62 575	65 424	70 694	87 852	90 052	2,50%	90 052	2,50%	88 889	-1,29%	90 487	1,80%
+ Produit TA FNB	13 663	13 645	13 405	13 839	14 836	14 946	0,74%	14 946	0,74%	15 063	0,78%	15 171	0,72%
+ Produit TASCOM	74 451	75 556	76 416	84 890	87 243	87 243	0,00%	87 243	0,00%	89 602	2,70%	89 602	0,00%
+ Rôles supplémentaires	7 371	1 939	5 835	43 281	0								
= Produit contributions directes	2 119 244	2 091 032	1 244 025	1 823 159	1 576 104	1 612 885		1 601 486		1 615 030		1 635 690	1,28%
+ Compensations fiscales	116 420	127 460	83 375	91 278	107 246	116 208	8,36%	116 208	8,36%	116 208		116 208	0,72%
+ FNGIR net	- 494 674	- 494 674	- 494 674	- 494 674	- 494 674	- 494 674	0,00%	- 494 674	0,00%	- 494 674	0,00%	- 494 674	4,95%
+ Fraction TVA-TH nette			882 599	967 155	984 666	1 392 305	4,76%	1 392 305	4,76%	993 267	-4,08%	1 342 574	0,53%
+ Fraction TVA-CVAE nette					344 435					342 184			
					1 329 101								
Produit de fiscalité annuel					2 517 777	2 626 724	4,33%	2 615 325	3,87%	2 572 015	-1,66%	2 605 552	1,30%
<i>Produit de fiscalité complémentaire annéeN/N-1</i>						108 947		97 548		54 238		33 537,10	

Bases nettes	Réalisation					Notification base		Proposition		Notification base		BP 2025 CCLTG	Proposition BP 2026
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Etat	2024	2024	2024	2025 Etat	2025		
TEOM	8 000 820	8 166 877	8 249 851	8 525 715	9 095 162	9 444 641		9 444 641	3,84%		9 665 666		
Taux													
		15,30%	15,30%	15,30%	15,30%	15,30%		15,30%					
						15,50%		15,50%					
						15,70%		15,70%		15,70%			
Produits													
Produit de fiscalité annuel		1 249 532	1 262 227	1 304 434	1 391 560	1 445 030		1 445 030	3,84%	1 483 862			
			12 695	42 207	87 125	53 470		53 470					
						1 463 919		1 463 919	5,20%				
						72 360		72 360					
						1 482 809		1 482 809	6,56%	1 483 862	0,07%	1 517 510	
						91 249		91 249		1 053		33 648	
											0	0,00%	1 483 862

- Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux d'imposition 2026 suivants :

CFE : 27,85% Soit un montant total prévisionnel
TFB : 6,86% 2026 attendu de fiscalité directe
TFNB : 13,28% locale de 1 421 476 €
THRS : 9,49% (*produits attendus des taxes à taux*
votés + ressources indépendantes
des taux votés)

TEOM : 15,70% Soit un montant prévisionnel 2025
attendu de fiscalité au titre de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères
de 1 483 862 €

5. Vote des taux d'imposition 2026

Vote fiscalité communautaire

→ Le Conseil communautaire est appelé à **APPROUVER** les taux d'imposition 2026, ainsi qu'il suit :

- taux de Cotisation Foncière des Entreprises CFE : 27,85 %
- taux de taxe foncière bâti TFB : 6,86%
- taux de taxe foncière non bâti TFNB : 13,28 %
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,49%
- taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM : 15,70 %

Simulation : Dotation globale de fonctionnement

Groupements	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Notification	Proposition		
							Etat	CCLTG DGF		
							2025	2026	2026	
Dotation de base	75 468	78 248	76 528	73 985	79 529	79 999				
+ Dotation de péréquation	235 215	242 797	243 947	233 605	249 500	245 759				
= Dotation d'intercommunalité spontanée	310 683	321 045	320 475	307 590	329 029	325 758	375 065		375 065	
- Ecrêtement	39 026	22 669	0	0	0	0				
+ Garantie	0	0	0	13 931	0	0				
+ Ajustement annuel	0	0	0	0	- 1	0				
= Dotation d'intercommunalité	271 657	298 376	320 475	321 521	329 028	325 758	375 065	15,14%	49 307	375 065
+ Dotation de compensation	205 966	202 200	198 218	193 870	192 744	189 869	182 671	-3,79%	- 7 198	182 671
= Dotation globale de fonctionnement	477 623	500 576	518 693	515 391	521 772	515 626	557 736	8,17%	42 110	557 736

- Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente pour la GEMAPI et que le Conseil Communautaire a institué la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts.
- Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, s'établit pour l'année 2025, à 10 681 habitants (population DGF 2025). Il est proposé d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 42 000 € pour l'année 2025, soit un équivalent de l'ordre de 3,93€ par habitant.
- Le Président précise que conformément à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts (CGI), le produit de cette taxe sera exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- ARRETE le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à la somme de 42 000 euros ;
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

COMM. DE COM LOMAGNE TG - Principal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 627 908,00	4 627 908,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 627 908,00	4 627 908,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 401 349,00	6 401 349,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 401 349,00	6 401 349,00
		=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	11 029 257,00	11 029 257,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 096 264,50	747 130,12	349 134,38	68	1 039 945,00	643 608,67	396 336,33	61	842 182,36		842 182,36	-19,0
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	429 000,00	273 814,06	155 185,94	63	393 834,00	243 408,11	150 425,89	61	300 737,96		300 737,96	-23,6
81 - SERVICES EXTERIEURS	439 917,50	359 554,72	80 362,78	81	423 700,00	304 989,75	118 710,25	71	386 402,00		386 402,00	-13,5
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	189 347,00	92 044,34	97 302,66	48	174 411,00	70 043,81	104 367,19	40	147 042,40		147 042,40	-15,7
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	38 000,00	21 717,00	16 283,00	57	48 000,00	25 167,00	22 833,00	52	28 000,00		28 000,00	-41,7
012 - Charges de personnel et frais assimilé	1 851 256,00	1 714 626,98	136 629,02	92	1 943 175,00	1 776 806,95	166 368,05	91	1 989 775,97		1 989 775,97	2,4
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 090,00	35 552,70	9 537,30	78	45 090,00	90,00	45 000,00	0	46 090,00		46 090,00	2,2
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	40 169,00	30 882,65	9 286,35	76	36 418,00	32 172,56	4 245,44	88	37 104,46		37 104,46	1,9
84 - CHARGES DE PERSONNEL	1 765 997,00	1 648 191,63	117 805,37	93	1 861 667,00	1 744 544,39	117 122,61	93	1 906 581,51		1 906 581,51	2,4
014 - Atténuations de produits	1 105 832,16	824 842,00	280 990,16	74	1 036 466,36	705 661,41	330 804,95	68	816 028,82		816 028,82	-21,3
65 - Autres charges de gestion courante	2 189 809,13	2 189 808,52	0,61	99	2 473 576,41	1 757 955,71	715 620,70	71	1 836 322,38		1 836 322,38	-25,8
66 - Charges financières	21 445,37	21 445,20	0,17	99	91 963,49	33 039,89	58 923,60	35	131 797,49		131 797,49	43,3
67 - Charges spécifiques	20 000,00		20 000,00		6 000,00		6 000,00	0	6 000,00		6 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépré	82 753,55	78 043,50	4 710,05	94	2 000,00		2 000,00	0	37 135,00		37 135,00	999,9
Total dépenses réelles	6 367 360,71	5 575 896,32	791 464,39	87	6 593 126,26	4 917 072,63	1 676 053,63	74	5 659 242,02		5 659 242,02	-14,2
Total dépenses d'ordre	784 232,60	688 521,06	95 711,54	87	723 937,74	664 780,65	59 157,09	91	742 106,98		742 106,98	2,5
Total dépenses de fonctionnement	7 151 593,31	6 264 417,38	887 175,93	87	7 317 064,00	5 581 853,28	1 735 210,72	76	6 401 349,00		6 401 349,00	-12,5

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	180 023,00	216 984,91	-36 961,91	120	379 666,53	50 466,02	329 200,51	13	326 500,00		326 500,00	-14,0
73 - Impôts et taxes	1 738 918,00	1 676 495,00	62 423,00	96	1 676 064,00	1 229 543,87	446 520,13	73	1 667 064,00		1 667 064,00	-0,5
731 - Impositions directes	3 166 295,00	3 197 570,73	-31 275,73	100	3 180 892,00	2 398 006,00	782 886,00	75	3 180 892,00		3 180 892,00	0,0
74 - Dotations et participations	754 658,00	827 168,38	-72 510,38	109	822 046,60	703 521,99	118 524,61	85	881 279,00		881 279,00	7,2
75 - Autres produits de gestion courante	89 208,00	93 505,60	-4 297,60	104	94 149,80	90 698,49	3 451,31	96	98 429,00		98 429,00	4,5
77 - Produits spécifiques	2 000,00		2 000,00		2 000,00	20 822,22	-18 822,22	999	2 000,00		2 000,00	0,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciati	73 000,00	2 710,05	70 289,95	3	73 000,00		73 000,00	0	38 000,00		38 000,00	-47,9
013 - Atténuations de charges	37 750,00	49 068,11	-11 318,11	129	48 500,00	43 330,90	5 169,10	89	48 000,00		48 000,00	-1,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	924 058,18	924 058,18	0,00	100	881 560,07	881 560,07	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles	6 965 910,18	6 987 560,96	-21 650,78	100	7 157 879,00	5 417 949,56	1 739 929,44	75	6 242 164,00		6 242 164,00	-12,8
Total recettes d'ordre	185 683,13	158 416,49	27 266,64	85	159 185,00	20 239,81	138 945,19	12	159 185,00		159 185,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	7 151 593,31	7 145 977,45	5 615,86	99	7 317 064,00	5 438 189,37	1 878 874,63	74	6 401 349,00		6 401 349,00	-12,5

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		881 560,07	-881 560,07			-143 663,91	143 663,91	0				

7. Vote du budget primitif 2026

Budget principal de la CCLTG

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	506 317,19	506 317,19	0,00	100	555 108,58	555 108,58	0,00	100				-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	192 488,37	192 488,37	0,00	100	280 190,34	220 190,34	40 000,00	84	320 668,49		320 668,49	23,2
20 - Immobilisations incorporelles	733 696,32	207 009,61	526 686,71	28	480 181,92	101 774,96	358 386,96	22	154 255,00		154 255,00	-66,5
204 - Subventions d'équipement versées	703 129,00	444 075,00	259 054,00	63	223 000,00	38 851,00	184 149,00	17	240 000,00		240 000,00	7,8
21 - Immobilisations corporelles	2 198 473,41	1 558 552,40	639 921,01	70	1 537 021,16	696 265,32	840 755,84	45	1 415 299,51		1 415 299,51	-7,9
22 - Immobilisations reçues en affectation	198 740,00		198 740,00									
23 - Immobilisations en cours	85 000,00	46 384,82	38 615,18	54	758 000,00	78 283,20	679 716,80	10	2 292 000,00		2 292 000,00	202,4
27 - Autres immobilisations financières	1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	0	1 500,00		1 500,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	4 619 344,29	2 954 827,39	1 664 516,90	63	3 794 982,00	1 690 453,40	2 104 528,60	44	4 423 723,00		4 423 723,00	16,6
1124 - Opération Façades 2024	30 000,00	2 047,00	27 953,00	6								
1125 - Opération Façades 2025					40 000,00		40 000,00	0	10 000,00		10 000,00	-75,0
Total dépenses opérations d'invest.	30 000,00	2 047,00	27 953,00	6	40 000,00		40 000,00	0	10 000,00		10 000,00	-75,0
Total dépenses d'ordre	191 943,13	158 416,49	33 526,64	82	221 185,00	20 239,81	200 945,19	9	194 185,00		194 185,00	-12,2
Total dépenses d'investissement	4 841 287,42	3 115 290,88	1 725 996,54	64	4 056 167,00	1 710 693,21	2 345 473,79	42	4 627 908,00		4 627 908,00	14,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00		20 000,00		20 000,00	0				-100,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	140 000,00	289 245,01	-149 245,01	206	180 000,00	36 067,08	143 932,92	20	180 000,00		180 000,00	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	2 648 035,00	1 012 416,23	1 635 618,77	38	1 836 106,00	600 912,38	1 235 193,62	32	449 054,00		449 054,00	-75,5
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 229 259,82	570 000,00	659 259,82	46	1 192 623,28		1 192 623,28	0	3 210 247,02		3 210 247,02	169,2
27 - Autres immobilisations financières	1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	0	1 500,00		1 500,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	4 020 794,82	1 871 661,24	2 149 133,58	46	3 230 229,26	636 979,46	2 593 249,80	19	3 840 801,02		3 840 801,02	18,9
1124 - Opération Façades 2024	30 000,00		30 000,00									
1125 - Opération Façades 2025					40 000,00		40 000,00	0	10 000,00		10 000,00	-75,0
Total recettes opérations d'invest.	30 000,00		30 000,00		40 000,00		40 000,00	0	10 000,00		10 000,00	-75,0
Total recettes d'ordre	790 492,60	688 521,06	101 971,54	87	785 937,74	664 780,65	121 157,09	84	777 106,98		777 106,98	-1,1
Total recettes d'investissement	4 841 287,42	2 560 182,30	2 281 105,12	52	4 056 167,00	1 301 760,11	2 754 406,89	32	4 627 908,00		4 627 908,00	14,1

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		-555 108,58	555 108,58			-408 933,10	408 933,10	0				

Le conseil communautaire devra se prononcer pour le vote du budget primitif 2026 du budget principal de la CCLTG.

OFFICE DU TOURISME - OFFICE DU TOURISME - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 810,00	16 810,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		16 810,00	16 810,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	183 021,21	183 021,21
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		183 021,21	183 021,21
TOTAL DU BUDGET (4)		199 831,21	199 831,21

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

OFFICE DU TOURISME
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	99 310,00	51 546,66	47 763,34	51	59 895,68	29 820,95	30 074,73	49	54 876,00		54 876,00	-8,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 955,00	6 171,98	3 783,02	61	3 984,84	2 780,03	1 204,81	69	3 088,00		3 088,00	-23,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	13 695,00	16 217,18	-2 522,18	118	18 777,00	9 218,83	9 558,17	49	9 650,00		9 650,00	-48,6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	75 660,00	29 157,50	46 502,50	38	37 133,84	17 822,09	19 311,75	47	42 158,00		42 158,00	13,5
012 - Charges de personnel et frais assimilés	86 669,00	86 668,40	0,60	99	92 000,00		92 000,00	0	96 000,00		96 000,00	4,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	88 669,00	88 668,40	0,60	99	92 000,00		92 000,00	0	96 000,00		96 000,00	4,3
014 - Atténuations de produits					11 624,23	6 169,10	5 455,13	53	12 000,00		12 000,00	3,2
65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00	2 221,00	779,00	74	4 300,00	4 174,00	126,00	97	7 078,00		7 078,00	64,6
67 - Charges spécifiques					1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	1 000,00		1 000,00		1 037,16	37,16	1 000,00	3	1 000,00		1 000,00	-3,6
Total dépenses réelles	189 979,00	140 436,06	49 542,94	73	169 857,07	40 201,21	129 655,86	23	171 954,00		171 954,00	1,2
Total dépenses d'ordre	9 765,04	4 765,04	5 000,00	48	11 102,61	5 159,59	5 943,02	46	11 067,21		11 067,21	-0,3
Total dépenses de fonctionnement	199 744,04	145 201,10	54 542,94	72	180 959,68	45 360,80	135 598,88	25	183 021,21		183 021,21	1,1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	85 000,00		85 000,00		200,00		200,00	0	200,00		200,00	0,0
731 - Impositions directes	28 000,00	28 780,04	-780,04	102	28 000,00	17 354,29	10 645,71	61	30 000,00		30 000,00	7,1
74 - Dotations et participations	33 131,19	119 055,59	-85 924,40	359	92 744,00		92 744,00	0	148 821,21		148 821,21	60,5
75 - Autres produits de gestion courante		1 768,30	-1 768,30		2 000,00	2 517,05	-517,05	125	3 000,00		3 000,00	50,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	52 612,85	52 612,85	0,00	100	57 015,68	57 015,68	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles	199 744,04	202 216,78	-2 472,74	101	180 959,68	76 887,02	104 072,66	42	183 021,21		183 021,21	1,1
Total recettes de fonctionnement	199 744,04	202 216,78	-2 472,74	101	180 959,68	76 887,02	104 072,66	42	183 021,21		183 021,21	1,1

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		57 015,68	-57 015,68			31 526,22	-31 526,22	0				

OFFICE DU TOURISME
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles					2 080,00		2 080,00	0	5 000,00		5 000,00	140,4
21 - Immobilisations corporelles	16 382,18	4 292,02	12 090,16	26	17 252,72	16 147,14	1 105,58	93	11 810,00		11 810,00	-31,5
Total dépenses réelles hors opérations	16 382,18	4 292,02	12 090,16	26	19 332,72	16 147,14	3 185,58	83	16 810,00		16 810,00	-13,0
Total dépenses d'investissement	16 382,18	4 292,02	12 090,16	26	19 332,72	16 147,14	3 185,58	83	16 810,00		16 810,00	-13,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	6 617,14	6 617,14	0,00	100	7 505,16	7 505,16	0,00	100				-100,0
13 - Subventions d'investissement reçues					724,95		724,95	0	5 742,79		5 742,79	692,2
27 - Autres immobilisations financières		415,00	-415,00									
Total recettes réelles hors opérations	6 617,14	7 032,14	-415,00	106	8 230,11	7 505,16	724,95	91	5 742,79		5 742,79	-30,2
Total recettes d'ordre	9 765,04	4 765,04	5 000,00	48	11 102,61	5 159,59	5 943,02	46	11 067,21		11 067,21	-0,3
Total recettes d'investissement	16 382,18	11 797,18	4 585,00	72	19 332,72	12 664,75	6 667,97	65	16 810,00		16 810,00	-13,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		7 505,16	-7 505,16			-3 482,39	3 482,39	0				

Le conseil communautaire devra se prononcer pour le vote du budget primitif 2026 du budget Office de Tourisme Intercommunal.

S.P.A.N.C. - S.P.A.N.C. - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	65 550,00	65 550,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		65 550,00	65 550,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		65 550,00	65 550,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

S.P.A.N.C.
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	77 147,88	14 792,92	62 354,96	19	62 236,15	6 767,36	55 468,79	10	51 050,00		51 050,00	-18,0
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 000,00		5 000,00		2 000,00		2 000,00	0	1 000,00		1 000,00	-50,0
81 - SERVICES EXTERIEURS	10 000,00		10 000,00		5 188,15		5 188,15	0				-100,0
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	82 147,88	14 792,92	47 354,96	23	55 050,00	6 767,36	48 282,64	12	50 050,00		50 050,00	-9,1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00	18 316,00	1 684,00	91	20 000,00		20 000,00	0	12 500,00		12 500,00	-37,5
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00	18 316,00	1 684,00	91	20 000,00		20 000,00	0	12 500,00		12 500,00	-37,5
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00	165,00	1 835,00	8	2 000,00		2 000,00	0	500,00		500,00	-75,0
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00		1 000,00	304,55	695,45	30	1 000,00		1 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. &	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	500,00		500,00	-75,0
Total dépenses réelles	102 147,88	33 273,92	68 873,96	32	87 236,15	7 071,91	80 164,24	8	65 550,00		65 550,00	-24,9
Total dépenses de fonctionnement	102 147,88	33 273,92	68 873,96	32	87 236,15	7 071,91	80 164,24	8	65 550,00		65 550,00	-24,9

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Vente de produits finis, prestations de s	25 000,00	18 362,19	6 637,81	73	24 627,50	5 004,33	19 623,17	20	63 462,00		63 462,00	157,7
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. &	2 000,00		2 000,00		2 372,50		2 372,50	0	2 088,00		2 088,00	-12,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	75 147,88	75 147,88	0,00	100	60 236,15	60 236,15	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles	102 147,88	93 510,07	8 637,81	91	87 236,15	65 240,48	21 995,67	74	65 550,00		65 550,00	-24,9
Total recettes de fonctionnement	102 147,88	93 510,07	8 637,81	91	87 236,15	65 240,48	21 995,67	74	65 550,00		65 550,00	-24,9

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		60 236,15	-60 236,15			58 168,57	-58 168,57	0				

S.P.A.N.C.
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	31 977,82		31 977,82		31 977,82		31 977,82	0				-100,0
Total dépenses réelles hors opérations	31 977,82		31 977,82		31 977,82		31 977,82	0				-100,0
Total dépenses d'investissement	31 977,82		31 977,82		31 977,82		31 977,82	0				-100,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	31 977,82	31 977,82	0,00	100	31 977,82	31 977,82	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles hors opérations	31 977,82	31 977,82	0,00	100	31 977,82	31 977,82	0,00	100				-100,0
Total recettes d'investissement	31 977,82	31 977,82	0,00	100	31 977,82	31 977,82	0,00	100				-100,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		31 977,82	-31 977,82			31 977,82	-31 977,82	0				

Le conseil communautaire devra se prononcer pour le vote du budget primitif 2026, budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

VOIRIE EN AGGLOMERATION - VOIRIE EN AGGLOMERATION - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	181 866,53	181 866,53
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		181 866,53	181 866,53
TOTAL DU BUDGET (4)		181 866,53	181 866,53

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VOIRIE EN AGGLOMERATION
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général					1 866,53		1 866,53	0	71 866,53		71 866,53	999,9
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS									35 933,53		35 933,53	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS									35 933,00		35 933,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS					1 866,53		1 866,53	0				-100,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés					50 000,00		50 000,00	0	110 000,00		110 000,00	120,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS					50 000,00		50 000,00	0	110 000,00		110 000,00	120,0
65 - Autres charges de gestion courante					80 000,00		80 000,00	0				-100,0
Total dépenses réelles					131 866,53		131 866,53	0	181 866,53		181 866,53	37,9
Total dépenses d'ordre					50 000,00		50 000,00	0				-100,0
Total dépenses de fonctionnement					181 866,53		181 866,53	0	181 866,53		181 866,53	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
74 - Dotations et participations					181 866,53		181 866,53	0	181 866,53		181 866,53	0,0
Total recettes réelles					181 866,53		181 866,53	0	181 866,53		181 866,53	0,0
Total recettes de fonctionnement					181 866,53		181 866,53	0	181 866,53		181 866,53	0,0

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement												

VOIRIE EN AGGLOMERATION
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
21 - Immobilisations corporelles					50 000,00		50 000,00	0				-100,0
Total dépenses réelles hors opérations					50 000,00		50 000,00	0				-100,0
Total dépenses d'investissement					50 000,00		50 000,00	0				-100,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes d'ordre					50 000,00		50 000,00	0				-100,0
Total recettes d'investissement					50 000,00		50 000,00	0				-100,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement												

Le conseil communautaire devra se prononcer pour le vote du budget primitif 2026, budget voirie dans l'agglomération.

11. Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du vote du budget 2026

AUTORISATIONS DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENT					
N° AP	Intitulé	Durée AP initiale	AP prolongée	Montant initial AP	Dernier montant révisé	CP antérieures (réalisations cumulées au 01/12/2025)	RESTE A FINANCER	AP 2026	CP 2026	CP > exercice 2026	
37A2022D1	PVD - Etude préopérationnelle renouvellement urbain Beaumont et Lavit	2022 - 2026	/	71 730,00	/	71 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	A CLOTURER
35A2022D4	PLUI	2022 - 2025	2022 - 2026	360 000,00	/	273 287,41	86 712,59	0,00	3 000,00	83 712,59	
41A2023D1	Etude érosion des sols	2023 - 2026	/	83 520,00	/	0,00	83 520,00	0,00	0,00	83 520,00	
18A2023D5	Aide aux commerces	2023 - 2027	/	76 400,00	/	25 521,00	50 879,00	0,00	20 000,00	30 879,00	
23A2023D4	OPAH travaux + façades	2023 - 2026	/	127 800,00	459 751,00	123 099,00	336 652,00	0,00	45 000,00	291 652,00	
26A2023D3	Pôle petite enfance	2023 - 2026	2023 - 2027	2 864 592,00	/	334 825,73	2 529 766,27	0,00	2 292 000,00	237 766,27	
38A2024D3	Acquisition terrain gestion déchets verts	2024 - 2026	/	10 000,00	/	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	A CLOTURER
05A2025D3	Etude document unique évaluation des risques professionnels	2024 - 2026	/	50 000,00	/	0,00	50 000,00	0,00	20 000,00	30 000,00	
35A2024D3	Etude compétence eau et assainissement	2024 - 2026	/	180 000,00	175 380,00	0,00	175 380,00	0,00	0,00	175 380,00	A CLOTURER
01A2025D2	Etude maison Charles de Gaulle	2025 - 2026	/	15 000,00	19 620,00	13 365,00	6 255,00	0,00	6 255,00	0,00	Transfert AP 35A2024D3 vers AP01A2025D2
02A2025D2	Etude bilan OPAH et perspective Pacte Territorial	2025 - 2026	/	60 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	24 000,00	6 000,00	
03A2025D2	Mise en accessibilité du site web CCLTG	2025 - 2026	/	5 952,00	/	0,00	5 952,00	0,00	0,00	5 952,00	
04A2025D2	Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants	2025 - 2026	/	5 000,00	/	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	
01A2026D2	Dispositif BAT (aide au loyer)	2026 - 2027	/	10 000,00	/	/	10 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00	
02A2026D3	Pacte Territorial volet 3	2026 - 2027	/	280 000,00	/	/	280 000,00	280 000,00	140 000,00	140 000,00	
03D2026D3	Modification PLUI	2026 - 2028	/	60 000,00	/	/	60 000,00	60 000,00	30 000,00	30 000,00	
04D2026D2	Etude financière début de mandat	2026 - 2027	/	15 000,00	/	/	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	
05A2026D2	Etude bilan et diagnostic renouvellement CTG	2026 - 2027	/	22 000,00	/	/	22 000,00	22 000,00	22 000,00	0,00	

11. Actualisation des autorisations d'engagement (AE) dans le cadre du vote du budget primitif 2026

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)										
AUTORISATION D'ENGAGEMENT						CREDITS DE PAIEMENT				
N° AE	Intitulé	Durée AE initiale	AE prolongée	Montant initial AE	Dernier montant révisé	CP antérieures (réalisations cumulées au 01/12/2025)	RESTE A FINANCER	AE 2026	CP 2026	CP > exercice 2026
2A2023D5	PVD - animation - communication - partenariat	2023 - 2027	/	18 000,00	/	1 263,43	16 736,57		2 000,00	14 736,57
1A2025D3	CCI convention - Participation CCLTG	2025 - 2027	/	11 040,00	22080,00	11 040,00	11 040,00		5 520,00	5 520,00
2A2025D3	CMA convention - Participation CCLTG	2025 - 2027	/	10 000,00	15000,00	10 000,00	5 000,00		5 000,00	0,00
3A2025D3	Vis ta Lomagne - Participation CCLTG	2025 - 2027	/	56 250,00	105800,00	60 800,00	45 000,00		22500	22 500,00
4A2025D2	Convention Familles Rurales - petite enfance	2024 - 2026	/	385 000,00	565000,00	365 000,00	200 000,00		166 842,89	33 157,11
5A2025D2	Convention Violences Intrafamiliales	2024 - 2026	/	6 000,00	9000,00	6 000,00	3 000,00		3 000,00	0,00
1A2026D3	Partenariat ADIL - CAF - CCLTG	2026 - 2028	/	30 000,00	/	0,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00
2A2026D2	Animation Pacte Territorial	2026 - 2027	/	250 000,00	/	0,00	250 000,00	250 000,00	125 000,00	125 000,00
3A2026D3	Convention SDE (Bilan énergétique bâtiment)	2026 - 2028	/	6 300,00	/	0,00	6 300,00	6 300,00	2 100,00	4 200,00

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'actualisation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

12. Approbation du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

La loi plein emploi, votée le 18 décembre 2023, porte l'ambition d'un emploi pour tous avec un accompagnement socio-professionnel renforcé pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Cette loi s'articule autour de 5 ambitions clés, dont « une solution d'accueil pour les jeunes enfants ». La question du mode de garde d'enfant étant récurrente et représentant un réel frein à l'insertion sociale et professionnelle, la loi plein emploi rejoint les ambitions portées par le service public de la petite enfance (SPPE) et instaure la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant.

La CCLTG est devenue autorité organisatrice de la petite enfance, en intégrant cette notion ainsi que ses obligations dans ses statuts à travers les intérêts communautaires attachés à la compétence action sociale, par délibération n°20241211D01 du conseil communautaire du 11 décembre 2024.

A ce titre, la CCLTG s'engage à planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil en mettant en œuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 fixe les attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, prévus à l'article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

12. Approbation du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant élaboré par la CCLTG propose des éléments de contexte sur le territoire (analyse du contexte socioéconomique...) ainsi qu'une analyse de l'existant en matière de services petite enfance.

Il permet de mettre en perspective ces données froides avec une analyse du taux de couverture petite enfance, de l'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, l'évolution du nombre d'assistantes maternelles ainsi que leur pyramide des âges... ainsi qu'avec des données chaudes issues du précédent diagnostic participatif CTG.

A ce titre, il permet de définir deux zones prioritaires pour le développement de l'offre : Beaumont-de-Lomagne et Lavit.

Les deux projets de développement sur ces deux polarités sont détaillés : un Pôle Petite Enfance intercommunal (PPEi) sur Beaumont-de-Lomagne et une micro crèche sur Lavit.

Le schéma répertorie également les modalités d'accompagnement des établissements et des assistants maternels, ainsi les partenariats à maintenir et à développer. Il précise également qu'en tant qu'AO, la CCLTG est amenée à émettre un avis sur tout futur projet petite enfance, public ou privé.

Le schéma prévoit des indicateurs et modalités d'évaluation concernant les objectifs projetés.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- APPROUVER le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'accueil du jeune enfant
- AUTORISER le Président à délivrer les avis sur les projets publics ou privés en qualité d'AO

À ce jour, sont susceptibles de recevoir une aide de la CCLTG, les dossiers suivants :

OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE 82OPAH057-1													
ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG pour engagement													
RECAPITULATIF DES DOSSIERS - CC du 11/12/2025													
Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTION-NABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME sortie Passoire thermique	PRIME Basse Conso.	PRIME Habiter Mieux PO-PB 2021	PRIME ANAH sortie de vacance	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS													
VAYSSADE Jérôme	82500 FAUDOAS	D9009	82 499,00	70 000,00	63 000,00	90%					sortie de precarité énergétique	1 000 €	64 000,00 €
MEILLON Louis	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D9064	10 128,00	10 128,00	5 064,00	50%					Travaux autonomie de la personne	500 €	5 564,00 €
CHAUVIN Monique	82120 LAVIT	D9122	12 440,00	12 440,00	6 220,00	50%					Travaux autonomie de la personne	500 €	6 720,00 €
FREYCHET Eric	82120 ASQUES	D9129	20 518,00	20 518,00	14 362,60	70%					Travaux autonomie de la personne	500 €	14 862,60 €
DANJOY Christine	82500 LE CAUSE	D9133	91 300,00	80 000,00	28 000,00	35%	500,00		1 500,00		Travaux lourds	2 500 €	32 500,00 €
NOGUES Jean-jacques	82120 LAVIT	D9134	23 072,00	23 072,00	5 768,00	25%			1 500,00		Travaux amélioration énergétique	1 000 €	8 268,00 €
DUPONT Damien	82500 AUTERIVE	D7929	136 032,00	70 000,00	63 000,00	90%					Travaux lourds	2 500 €	65 500,00 €
													0,00 €
													0,00 €
													0,00 €
TOTAL PO												8 500 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS													
													0,00 €
TOTAL PB												0 €	
TOTAUX MONTANTS DES ENGAGEMENTS - DOSSIERS PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS												8 500,00 €	

Ces subventions seront versées aux propriétaires occupants à l'achèvement des travaux et après délivrance d'une attestation établie par le service instructeur de l'ANAH.

- Le Conseil communautaire est appelé à :
- ACCEPTER de subventionner les propriétaires occupants conformément au tableau ci-dessus.

14. Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 1 janvier au 30 juin 2026 entre l'ADIL82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Depuis le 1er juillet 2024, la CCLTG conventionne avec l'ADIL pour officialiser un partenariat en matière de lutte contre l'habitat indigne et d'accompagnement juridique en termes d'habitat.

La dernière convention a été approuvée en conseil communautaire du 04/09/2025, par délibération (n° 20250904D03) pour une durée du 10 septembre 2025 au 31 décembre 2025.

Il est aujourd'hui proposé de signer un avenant à cette convention, en prolongeant son effet.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Tarn et Garonne (ADIL 82) est une association loi 1901, statutairement encadrée par les dispositions de l'article L.336-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Son conseil d'administration est réparti en 3 collèges, assurant ainsi sa position neutre. Les principales actions actées au travers de la convention sont les suivantes :

- Action socle de l'ADIL : réponses téléphoniques et physiques aux sollicitations des administrés en matière d'habitat. Accompagnement juridique des bailleurs et des locataires.

- Permanence délocalisée (1 demi-journée par mois : 3eme vendredi du mois le matin à la Frances services) sur le territoire de la CCLTG

- Animation (ateliers administrés et élus) : permis de louer, habitat indigne et dégradé, etc.

- Appui en matière d'habitat indigne et dégradé > Coordination et suivi des dossiers, appui des élus locaux sur le volet juridique RSD...

- Etudes spécifiques optionnelles aux indicateurs du territoire et études répondant aux besoins du territoire en matière d'habitat.

14. Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 1 janvier au 30 juin 2026 entre l'ADIL82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Afin d'aider l'association à réaliser le programme d'actions défini par l'article 2, la collectivité est sollicitée pour apporter un concours financier à l'association.

La Communauté de Communes étant engagée dans la mise en place d'un pacte territorial volet 3, dont le caractère exécutoire est prévu pour la fin du premier trimestre 2026, il est convenu entre les parties de formaliser un avenant à la convention pour une période de 6 mois, du 1 janvier au 30 juin 2026.

Cet avenant permet une continuité des accompagnements de l'ADIL sur le territoire, en amont de la mise en œuvre effective du Pacte Territorial. A compter de la mise en œuvre opérationnelle du Pacte Territorial, une nouvelle convention de partenariat sera proposée, selon les nouvelles modalités prévues via ce nouvel outil.

L'ADIL estime que son action au profit de la CCLTG, sur l'année 2026, représentera 0,47 ETP. Le concours financier de la CCLTG pour une année entière est estimé à 11 023€ répartis comme suit :

Ce concours, proratisé sur la période de l'avenant, du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, s'élèvera à 5511,50 €.

Si un nouveau conventionnement avec l'ADIL venait à prendre effet avant le terme de l'avenant, en lien avec le Pacte Territorial, le trop versé par la CCLTG serait alors déduit des contributions futures conventionnées.

→ *Le Conseil Communautaire est appelé à :*

- *APPROUVER l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre l'ADIL82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour la période du 1 janvier au 30 juin 2026 ;*

- *DONNER POUVOIR au Président de la Communauté de Communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*

- *DIRE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de 2026.*

Un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises du territoire a été acté en Conseil communautaire du 11/12/2024 en cohérence avec le nouveau schéma de Développement Economique et Touristique (SDET).

Par courrier du 25/07/25, la CCLTG a été sollicitée par l'entreprise la SCEA Bénac Mme A. MONCERET pour une demande d'aide à l'immobilier pour le projet de création d'un bâtiment dédié à la transformation de produits agricoles (transformation de l'huile d'olive, de pâtes d'une meunerie et d'une zone de stockage pour les produits finis destinés à l'expédition).

Initié en 2023, ce projet vise à diversifier les activités agricoles tout en s'orientant vers des pratiques agroécologiques et la production de qualité. Il repose sur trois piliers majeurs :

- l'installation de serres photovoltaïques,
- la création d'une station agronomique pour la préservation des variétés anciennes de blé et
- la création d'un bâtiment dédié à la transformation de produits agricoles.

Le dossier est susceptible d'être éligible à l'aide à l'immobilier d'entreprises de la CCLTG. Le règlement prévoit une dérogation possible pour les investissements immobiliers liés à la transformation des ressources agricoles locales.

L'aide est octroyée selon l'intérêt stratégique et l'ambition du projet, allant de 8000 € à 15 000€ en fonction des dépenses éligibles et de l'intérêt stratégique du projet (grille de bonification).

15. Aide à l'immobilier d'entreprises : validation d'une aide à la SCEA Bénac Mme A. Monceret (Beaumont-de-Lomagne)

La Commission Economie du 1/12/25 et la Commission Finances du 4/12/25 ont émis un avis favorable à ce dossier et proposent d'attribuer une aide à l'immobilier à la SCEA de Bénac de 15 000 € compte tenu de l'intérêt stratégique du projet et de la grille de bonification favorable.

Dépense éligible : investissement immobilier
coût estimatif du bâtiment : 1 330 000 €HT
Aide CCLTG proposée : 15 000 €

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise s'élevant à 15 000 € à la SCEA Bénac pour son projet de création d'un bâtiment dédié à la transformation de produits agricoles.

- **AUTORISER** le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2026 au financement de cette opération.

16. Réfection de l'ouvrage d'art de Beaumont-de-Lomagne : études préalables et travaux : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Dans le cadre de sa compétence «création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire» (voirie communale hors agglomération), la CCLTG souhaite réaliser des études préliminaires de réhabilitation et des travaux de réfection de l'ouvrage d'art N° 6 situé à Beaumont afin de maintenir la sécurité sur les voies communales dont elle a la responsabilité. Le pont N°6 de Beaumont a fait l'objet d'une étude préliminaire de réhabilitation de l'ouvrage et de travaux de reconstruction compte tenu de son état dégradé et de vétusté.

Le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation de l'ouvrage s'élève à 98 330€HT pour un coût total d'opération de 120 997 €HT. L'étude préliminaire a été livrée en août 2025. L'étude de reconstruction (phase réalisation) sera réalisée 1^{er} semestre 2026 et les travaux sont programmés 2^{ème} semestre 2026.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Etudes préalables réfection ouvrages d'art N°6 Beaumont-de-Lomagne	4 547,50 €	Aides publiques :		
		Etat	30 249,25	25%
		Département (DS 98 330 €*30%)	29 499,00	24,38%
		CEREMA	37 049,28	30,62%
		Sous-total :	96 797,53	80%
Etude de reconstruction phase réalisation - Maîtrise d'œuvre	18 120,00 €			
Travaux de réfection-reconstruction	98 330,00 €	Autofinancement :	24 199,40	20%
TOTAL €HT	120 997 €	TOTAL €HT	120 997 €	100%

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** la réfection de l'ouvrage d'art N°6 de Beaumont-de-Lomagne (études préalables et travaux), son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat, du CEREMA et du Département et autoriser le Président à préfinancer l'opération ;
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2026 au financement de cette opération.

17. Piscine intercommunale à Beaumont-de-Lomagne : travaux de réfection (phase 4 2026) : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention

Dans le cadre de l'intérêt communautaire «Aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont», l'EPCI souhaite réaliser des investissements et des travaux de réfection de l'équipement sportif intercommunal.

La CCLTG a engagé trois phases successives de travaux de mises aux normes réglementaires en 2023, 2024 et 2025 prioritaires de l'équipement nécessaires à la sécurité des usagers. L'EPCI souhaite poursuivre en 2026 le programme pluriannuel de réfection. Pour 2026, le coût prévisionnel des travaux de réfection phase 4 s'élève à 53 195€HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Travaux de réfection piscine intercommunale (phase 4)	53 195 €	Aides publiques :		
		Etat	26 598 €	50%
		Département	10 639 €	20%
		Sous-total :	37 237 €	70%
		Autofinancement	15 959 €	30%
TOTAL €HT	53 195 €	TOTAL €HT	53 195 €	100%

Ces travaux concernent le réaménagement des espaces extérieurs (remise en état bardage bois, ravalement de la façade et création de zones ombragées), les aménagements intérieurs (remplacement luminaires par dalles LED couloir vestiaires) et la réfection du bassin (amélioration du débit d'eau toboggan spiral)...

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** le programme pluri annuel de travaux de réfection (phase 4) de la piscine communautaire à Beaumont-de-Lomagne, son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et du Département et autoriser le Président à préfinancer l'opération,
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO),
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2026 au financement de cette opération.

18. Etude d'évaluation des risques professionnels de la CCLTG : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, la CCLTG prévoit de réaliser en 2026 la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels pour la collectivité ayant un effectif de moins de 50 agents. A ce titre, l'EPCI sollicite un bureau d'études pour réaliser ces mises à jour relatives à l'analyse des situations de travail, la rédaction du document et une proposition du plan d'action.

Le coût prévisionnel de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels s'élève à 3000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Ingénierie	3 000 €	Aides publiques :		
Etude d'évaluation des risques professionnels de la CCLTG		Etat	1 500 €	50%
		Sous-total :	1 500 €	50%
		Autofinancement	1 500 €	50%
TOTAL €HT	3 000 €	TOTAL €HT	3 000 €	100%

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** le projet d'étude d'évaluation des risques professionnels pour la CCLTG, son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et autoriser le Président à préfinancer l'opération,
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO),
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2026 au financement de cette opération.

19. Valorisation et entretien des sentiers de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise : demande de subvention 2026 auprès du Conseil départemental

La politique du Conseil départemental permet d'accorder des aides pour la valorisation de l'itinérance, l'aménagement et l'entretien des itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT et trail.

Dans le cadre de la politique d'entretien et de valorisation des sentiers de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention 2026 au Conseil Départemental et demander l'autorisation de préfinancement pour réaliser les travaux nécessaires à l'opération.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental et autoriser le Président à préfinancer l'opération,
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO),
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2026 au financement de cette opération.

20. Contrat d'équipement du Département : signature d'un avenant N°2 : réactualisation de la délibération N°20241211D18 validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Pour mémoire, l'assemblée communautaire a acté par délibération N°20241211D18 le 11/12/24 pour autoriser le Président à signer un avenant N°2 au Contrat d'équipement du Conseil départemental. A ce jour, le Département a stoppé l'instruction des dossiers et attend le printemps 2026 pour poursuivre les contrats d'équipement. Par conséquent, il est conseillé d'actualiser ladite délibération en intégrant les dossiers déposés 2025 et à venir pour 2026.

Trois opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire pourraient faire l'objet d'un avenant 2 au Contrat d'équipement avec le Département pour une durée de 3 ans :

- les études préalables et travaux de réfection de l'ouvrage d'art N°6 de Beaumont-de-Lomagne pour un coût prévisionnel de 120 997 €HT ;
- les travaux de mises aux normes de la piscine communautaire à Beaumont-de-Lomagne (phase 2, phase 3 et phase 4) pour un coût prévisionnel de 223 990,67 €HT ;
- la signalétique des équipements publics communautaires pour un coût prévisionnel de 48 256,07 €HT ; Soit un programme prévisionnel d'un coût total de 393 243,74 €HT.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** la proposition de programme de travaux présentée ci-après :
- les études préalables et travaux de réfection de l'ouvrage d'art N°6 de Beaumont pour un coût prévisionnel de 120 997 €HT ;
- les travaux de réfection de la piscine communautaire à Bmt (phase 2, phase 3 et phase 4) pour un coût prévisionnel de 223 990,67 €HT et ;
- la signalétique des équipements publics communautaires pour un coût prévisionnel de 48 256,07 €HT ; Soit un programme prévisionnel d'un coût total de 393 243,74 €HT.
- **AUTORISER M.** le Président à solliciter auprès du Dépt, l'octroi de subventions relatives à les projets susmentionnés dans le cadre d'un avenant 2 au Contrat d'équipement ;
- **AUTORISER M.** le Président à solliciter le préfinancement des projets listés dans l'avenant 2 au CE sans attendre la décision portant attribution de la subvention départementale.

21. Programme de travaux investissement Voirie (exercice 2026) – Demandes de subventions Voirie au Département et à l'Etat validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2026 qui s'est tenu le 2 octobre 2025 et au vote du budget 2026, il est proposé à l'assemblée communautaire :

- d'approuver le programme principal de travaux voirie de l'exercice 2026 pour un montant de dépenses de 375 000 €TTC, la réalisation d'un programme de liant de 167 500 €TTC et de signalisation horizontale de 15 000 €TTC ;
- d'approuver la réalisation des études préalables et des travaux de l'ouvrage d'art de pour un montant de 100 000 €TTC (pont N°6 de Beaumont-de-Lomagne) et ;
- d'approuver un programme de signalisation routière verticale de 16 800 €TTC.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** le programme de travaux d'investissement de voirie ci-dessus présenté et inscrit au budget primitif 2026 ;
- **SOLLICITER** les subventions départementales pour le programme de travaux d'investissement voirie au titre de l'exercice 2026 ;
- **SOLLICITER** la subvention Etat pour le programme ouvrages d'art prévu en 2026 ;
- **SOLLICITER** la dotation «amendes de police» 2026 pour des travaux de sécurité routière réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par le conseil communautaire :

Vente au plus offrant du tracto-pelle CASE : mise à prix 500 €

2 Offres: Meilleure offre M. Chardelin 4500€ (2^{ème} offre non retenue M. Alibert 4000€)

Achat d'une camionnette d'occasion IVECO (entretien des cimetières, brigade verte)

Modèle : 35C15 - **Date de 1^{ère} mise en circulation** : 22/12/2014 - **Kilométrage** : 74 735kms

Pour un montant de 37000€ TTC

Info consultations MAPA :

M25003 – Fin de la Consultation Assurance Statutaire lundi 01/12 – 2 offres sont en cours d'analyse

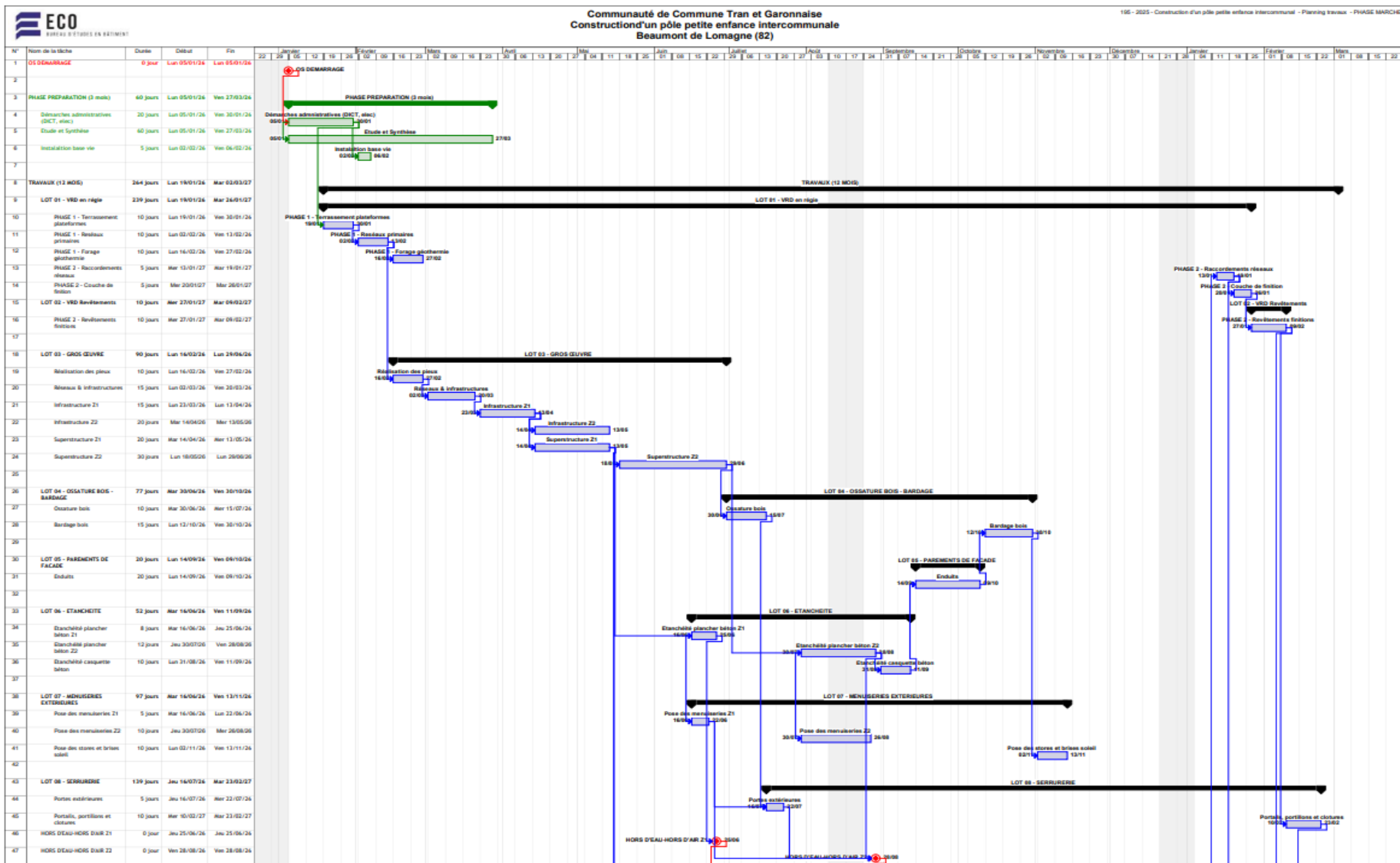
M25005 – Consultation PPEi – Marché de travaux :

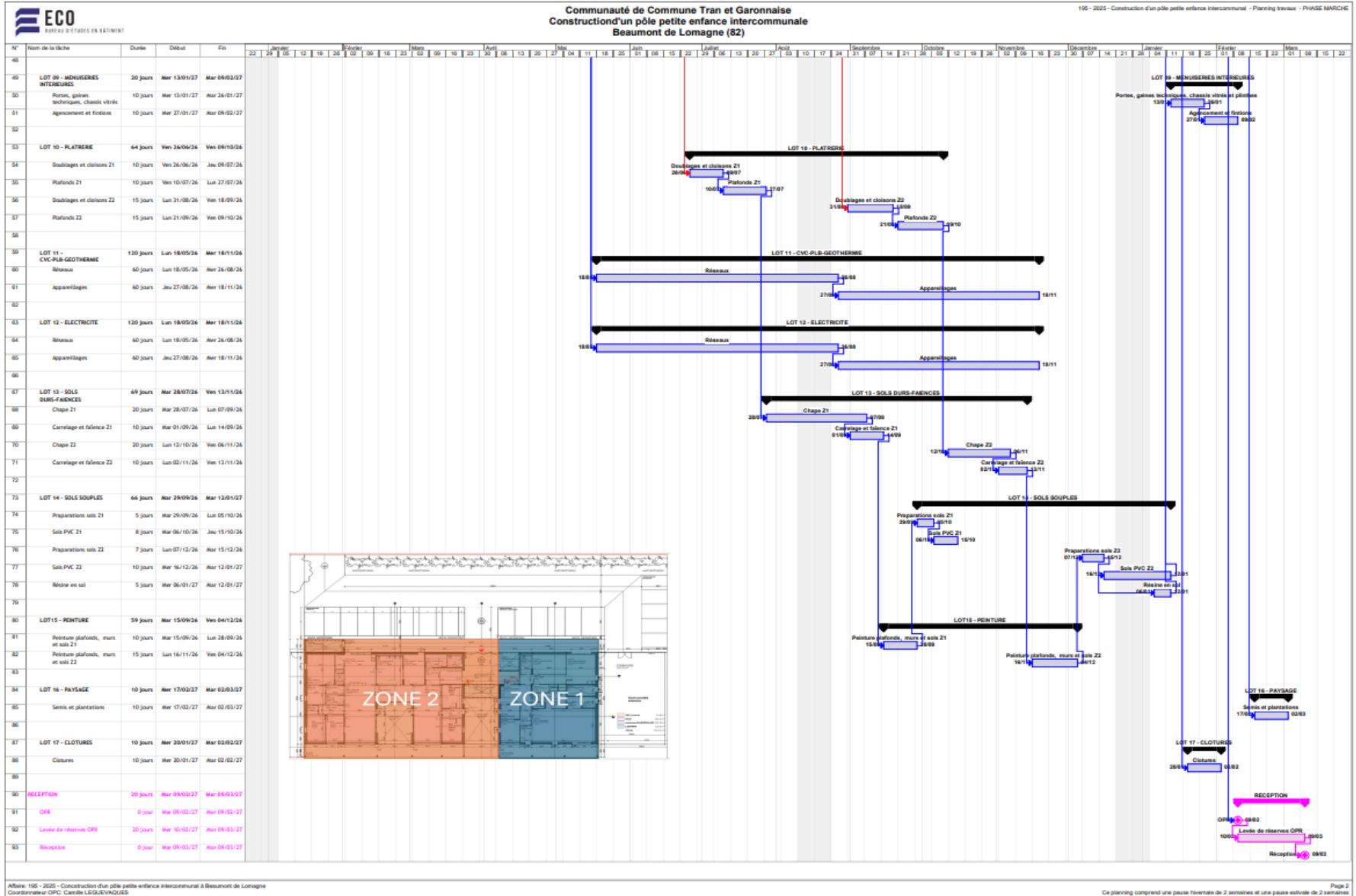
Envoi courrier aux candidats non retenus: fait semaine 49

Envoi courrier aux candidats retenus (notification) : semaines 50 et 51

Ordre de service (OS) Démarrage : 05 janvier 2026 (compris 2 mois de préparation)

Réunion de prédémarrage (travaux) : mercredi 7 janvier 2026





SALON de
L'EMPLOI DU MÉDICO-SOCIAL

Lomagne
TARN ET
GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ÇA RECRUTE EN LOMAGNE !

**SALLE DES FÊTES
PLACE JEAN MOULIN
BEAUMONT-DE-LOMAGNE**

ENTRÉE LIBRE !

**MARDI 3
FEVRIER
10H > 17H**

**METIERS
FORMATIONS
ATELIERS
EMPLOIS**

"Des métiers qui ont du sens ..."